

Résumé des ateliers de la Journée régionale des CPTS

le 3 juin 2025

1- Numérique en santé :

Quels impacts du Ségur vague 2 dans les liens entre les acteurs de santé ?

Le Ségur a pour ambition de permettre le partage fluide et sécurisé des données de santé entre les professionnels et entre les professionnels et les patients.

3 temps identifiés pour y parvenir, à savoir, en prérequis, la création des comptes Mon Espace Santé pour l'ensemble de la population, puis encourager l'alimentation des profils Mon espace Santé par les patients et les professionnels (= vague 1), et promouvoir la consultation des informations sur les espaces santé des patients (= vague 2).

L'ensemble des professionnels de santé libéraux sont concernés par le Segur Numérique et pourront se voir proposer une montée de version de leur logiciel métier.

Pour les CPTS, les outils socles peuvent être une réponse (usage DMP, messagerie etc.) et une base pour faciliter la coordination entre les professionnels pour les missions : accès aux soins (accès médecin traitant, soins non programmés) et organisation des parcours.

L'URPS et le Grades INEA accompagnent les CPTS sur l'identification des besoins numériques et l'usage des outils.

2- CPTS et établissements de santé :

Comment créer le lien ? (animé par l'ARS et l'Assurance Maladie)

En attente

3- Personnes âgées à domicile :

Comment optimiser la coordination pour faciliter leur prise en soins ?

L'atelier a été l'occasion de partager des actions concrètes, pertinentes et déployables à l'échelle des CPTS. Il a permis d'aborder des thématiques complémentaires à travers des retours d'expériences et la présentation de dispositifs et projets concrets.

Des CPTS, telles que Compiègne et sa région, ainsi que Lys Armentières, ont partagé leurs parcours de soins autour de la personne âgée. Des représentants de la filière gériatrique (Flandre Intérieure Flandre Lys) sont également intervenus pour expliquer leurs missions et leur collaboration avec les CPTS.

Le projet Optimed, porté par l'URPS Pharmaciens en lien avec l'URPS Médecins Libéraux, a mis en lumière la prévention de la iatrogénie médicamenteuse, en soulignant son intérêt pour les CPTS.

L'association Généralistes & Addictions Hauts-de-France a, de son côté, alerté sur les conduites addictives chez les aînés, un sujet encore peu évoqué.

Les échanges, particulièrement riches, ont illustré pleinement la complexité et les enjeux multiples de la prise en soins à domicile : sorties d'hospitalisation, maintien à domicile, mobilisation des acteurs de terrain, coordination entre les différents professionnels (médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, etc.), prise en soins globale des personnes âgées, et accompagnement des aidants.

D'autres thématiques plus spécifiques ont également été abordées, mettant en évidence l'importance de la pluridisciplinarité pour adapter les interventions aux besoins spécifiques de chaque profil de personne âgée (robuste, fragile ou dépendante) et sa situation particulière.

Tous ces partages ont permis d'identifier des partenaires et des outils utiles pour renforcer les dynamiques locales, en faveur du maintien à domicile, du bien-être des personnes âgées, et de leurs aidants.

4- Santé mentale :

Comment intégrer la santé mentale dans les actions des CPTS ?

Durant cet atelier, les professionnels présents ont été invités à réfléchir à l'intégration de la santé mentale dans leurs actions en CPTS. Face à des indicateurs régionaux préoccupants, aggravés par la crise sanitaire, les difficultés du secteur psychiatrique et les fortes inégalités territoriales, une feuille de route régionale a été présentée. Elle propose 62 actions concrètes, structurées autour de grandes priorités telles que : la prévention, l'inclusion, l'accès coordonné aux soins, l'attractivité des métiers...

Cet atelier a également permis de présenter des exemples de coopération entre le secteur psychiatrique (EPSM) et les CPTS, à travers des conventions visant à fluidifier les parcours de soins, améliorer l'accès aux médecins généralistes et aux spécialistes, organiser les soins non programmés, renforcer la télémédecine et améliorer la communication entre acteurs.

Enfin, une attention particulière a été portée à la réhabilitation psychosociale (RPS), présentée comme une approche innovante centrée sur l'autonomie, le rétablissement et la qualité de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle repose sur des outils validés, un accompagnement personnalisé et une collaboration étroite entre la ville et les établissements de santé.

Les professionnels présents ont ainsi pu découvrir des initiatives concrètes permettant aux CPTS de devenir de véritables leviers de transformation du système de soins en santé mentale.

5- Veille et alerte sanitaire :

Quel outil numérique pour une coordination territoriale et régionale ?

Un atelier participatif a réuni des représentants de CPTS autour d'un enjeu central : comment outiller numériquement les CPTS pour mieux faire face aux Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE) ?

L'objectif était double : faire un point sur l'état d'avancement des plans SSE dans les territoires, et tester l'intérêt pour des fonctionnalités numériques concrètes. En introduction, les participants ont partagé leurs ressentis : si certains jugent la mission complexe, anxiogène et difficile à mettre en œuvre, d'autres y voient une opportunité motivante, notamment quand la cohésion d'équipe est au rendez-vous.

L'atelier a permis d'explorer plusieurs modules potentiels d'un futur outil numérique, à partir du retour d'expérience de la Nouvelle-Aquitaine avec MedVigie : alertes sanitaires territorialisées, enquêtes flash, mobilisation de professionnels en cas de crise, ou encore annuaire dynamique. Ces fonctionnalités, déjà interrogées à grande échelle dans une enquête menée en 2024 (près de 950 répondants), recueillent une adhésion forte lorsqu'elles sont personnalisables, simples et intégrées au quotidien des professionnels.

Les échanges ont confirmé une attente claire : un outil utile, fiable, non chronophage, coconstruit avec les acteurs de terrain. Les CPTS souhaitent être actrice dans la coordination de terrain face aux SSE, mais pas seules ni sous pression. Des questions de fond ont aussi émergé : quelle responsabilité pour les CPTS ? ; quelle articulation avec les outils métiers ? La suite de la démarche repose désormais sur des ateliers fonctionnels pour finaliser un cahier des charges métier réaliste et partagé.

6- Trucs et astuces entre CPTS :

Comment réussir le pilotage de sa CPTS ?

Les CPTS se caractérisant par leur singularité et leur diversité, cet atelier avait vocation à échanger sur les pratiques et expériences du pilotage d'une CPTS . Il fut riche en partage de la part de professionnels et coordonnateurs de CPTS autour de trois tables rondes sur des questions clés : la communication, la gestion de l'association, les financements et l'ACI.

Bien que les CPTS commencent à avoir une certaine ancienneté, elles peinent encore à se faire connaître et reconnaître ! L'enjeu de la communication est ressorti comme primordial. De nombreuses CPTS ont recours à des aides que ce soit des appuis humains (chargé de mission en communication, stagiaire ou prestataires) mais aussi utilisent des outils clés tels que des chartes de communication pour améliorer la visibilité de leur CPTS. La mobilisation des professionnels de santé et acteurs locaux est intrinsèquement liée à la communication et les CPTS recommandent le « aller-vers » pour pouvoir s'inscrire dans le nouveau paysage en santé.

Une table ronde était consacrée aux financements. Les CPTS ont mis en avant, d'une part l'opportunité d'aller à la recherche de nouveaux financements (collectivités territoriales, appel à projets de l'ARS...) pour étayer leur offre, d'autre part la nécessité de bien maîtriser son ACI pour asseoir une stabilité financière. L'indispensable co-construction des indicateurs avec les instances en fonction du territoire, ainsi que l'importance que la CPTS soit source de propositions pour ces indicateurs ont notamment été relevés.

Le statut associatif de la CPTS a aussi été évoqué impliquant, certes, une grande souplesse dans sa gestion mais aussi de véritables risques à anticiper. Il a été mis en avant que les statuts devaient permettre de sécuriser une gouvernance libérale ainsi qu'une représentation pluriprofessionnelle. Compte tenu des risques pesant sur l'association et notamment son président, certaines CPTS n'hésitent pas à avoir recours à des professionnels ayant une appétence sur le sujet ou encore des conseillers juridiques pour relecture de conventions ou avis divers. Enfin, la dimension salariale de l'association a été relevée ainsi que les diverses obligations lui incombant à ce titre. Une grande vigilance est à apporter sur ce volet salarial dont la fonction ne va cesser de croître avec l'étoffement des équipes au sein des CPTS.

Les partages d'expériences ayant été riches, nombreux et animés, le pilotage des CPTS ne va pas cesser de faire parler de lui !